

**FONDATION  
GENERAL NICOLAS DE GADY**  
POUR LA SAUVEGARDE  
DE LA TOUR DE MONTAGNY



## Les armes des Sires de Montagny

*Ce texte est une retranscription d'un article paru en juillet 1903 dans la publication intitulé " Fribourg artistique à travers les âges". Il s'agissait d'un album trimestriel, le fascicule N°3, publié par les Sociétés des Amis des Beaux-Arts et des Ingénieurs et Architectes. L'auteur de ce texte est Max de Diesbach.*

*Cet album a été publié à la Librairie Josué Labastrou (Hubert Labastrou succ.) à Fribourg et mis sous presse par l'Imprimerie Saint-Paul de Fribourg.*

*Afin de compléter le texte original des définitions (en bleues) ont été ajoutées lors de la retranscription du document original.*

L'origine de beaucoup de familles féodales se perd dans la nuit des temps ; tel est le cas des Montagny. Leur juridiction s'étendait non seulement sur Montagny-les-Monts et ses environs, mais encore dans la vallée de l'Aar, sur un vaste territoire dont le château de Belp était le centre. La plupart de leurs possessions étaient de francs-alleus (*Un alleu ou franc-alleu est une terre dont le possesseur ne doit pas d'hommage ou de reconnaissance à un seigneur. Leurs possesseurs ne doivent payer ni redevance seigneuriale telle que le cens, ni les lods à chaque mutation, d'où l'expression de terres allodiales*) ne dépendant que de l'Empire.

Le cadre de ce recueil ne permet pas de faire une généalogie complète de cette maison, nous dirons seulement quelques mots des principaux seigneurs qui, pendant le cours des siècles, possédèrent la baronnie de Montagny.

Le premier membre de cette famille mentionné dans les actes est Ulrich de Belp qui vivait en 1111 et figure en 1152, avec son fils Rodolphe, dans l'acte de fondation du monastère de Saint-Pierre, en Forêt-Noire. Ce Rodolphe de Belp conclut un arrangement dans le château de son frère Conrad de Montagny (1146).

Rodolphe II, fils de Conrad de Montagny, fit entre 1170 et 1181, de nombreuses donations à l'abbaye d'Hauterive. Son fils Aymon Ier suivit son exemple de 1178 à 1229. Celui-ci eut un fils, Aymon II, qui soutint de longs démêlés avec Pierre II de Savoie. Comme d'autres gentilshommes du pays romand, il dut se soumettre et reconnaître, en 1254, la suzeraineté du Petit-Charlemagne sur ses seigneuries de Belp, de Lovens et de Lentigny : il lui promit de tenir à sa disposition le château de

Montagny et de lui en ouvrir les portes en tout temps. La rancune de Pierre de Savoie persista et son ressentiment s'étendit à Guillaume II qui, le 8 avril 1267, dut rendre hommage à la Savoie pour sa seigneurie de Montagny.

Aymon II avait eu plusieurs enfants qui partagèrent entre eux l'héritage paternel ; Guillaume II eut dans son lot la seigneurie de Montagny et Hartmann celle de Belp ; celle-ci resta au pouvoir de ses descendants jusqu'en 1383.

Après la mort de Guillaume II, survenue en 1310, la seigneurie de Montagny passa de père en fils à Aymon IV, mort en 1324, à Guillaume III (1323-1334) à Aymon VI (1337-1358), à Guillaume IV (1371-1375) et à Louis (1382-1383) qui mourut jeune. Son oncle Théobald, fils d'Aymon VI, lui succéda comme seigneur de Montagny. Théobald avait épousé Marguerite de Quart, fille de Henri de Quart, seigneur de Brissogne et de Sarre, dans la vallée d'Aoste. Ce dernier étant mort sans laisser d'héritiers mâles, ses biens firent reversion (*droit selon lequel une personne récupère les faveurs léguées à une autre personne lorsque cette dernière meurt*) à la couronne de Savoie ; mais un arrangement intervint le 24 mars 1405 ; le comte Amédée VIII donna, en fief masculin et féminin, à Théobald de Montagny les seigneuries de son beau-père, en échange du château, bourg et mandement de Montagny qui furent cédés au comte de Savoie.

La seigneurie de Brissogne appartient pendant cent ans à la famille de Montagny ; elle passa successivement à Antoine, à Humbert et à Jacques de Montagny, qui mourut dans sa jeunesse, vers l'année 1491, sans postérité ; sa sœur Claudine, femme d'Aymon de Genève, seigneur de Lullin et de la **Bâtie**, lui succéda.

Les armes des barons de Montagny présentent toujours un palé et un chef ; le plus ancien sceau encore conservé date de 1239 ; ordinairement, le palé indiqué par cinq traits verticaux, exceptionnellement par quatre ou six traits, ce qui modifie la manière de blasonner l'armoirie ; ce fait est de peu d'importance, des variations de ce genre se rencontrant fréquemment au moyen âge. Mais une plus grande incertitude règne au sujet des émaux de l'écu ; tandis que l'armorial vaudois donne : palé d'azur et d'argent des six pièces, au chef de gueules, celui de Fribourg présente : palé de gueules et d'or de six pièces au chef d'argent ; ces variantes ne nous paraissent pas exactes. A notre avis, les armes de Montagny doivent être blasonnées ; palé d'argent et de gueules de six pièces au chef d'argent. Cette opinion est basée sur les sources les plus anciennes que nous ayons rencontrées ; ce sont les copies des armoiries peintes dans la maison Bubenbergh, à Berne, et le tableau des noms et des armes des bienfaiteurs de l'abbaye de Hauterive (1). Les armes du baillage de Montagny portent aussi le palé d'argent et de gueules et le chef d'argent ; leur plus ancienne reproduction est un vitrail du commencement du XVI<sup>ème</sup> siècle, du Musée cantonal de Fribourg : or, les armoiries des baillages sont souvent celles des anciens seigneurs ; il suffit de citer celles de Gruyères, de Vuippens, de Corbières.

Plusieurs familles féodales, et spécialement celles qui étendaient leur domination non loin des rivages du Lac de Neuchâtel, ont des écus palés ; ce sont les

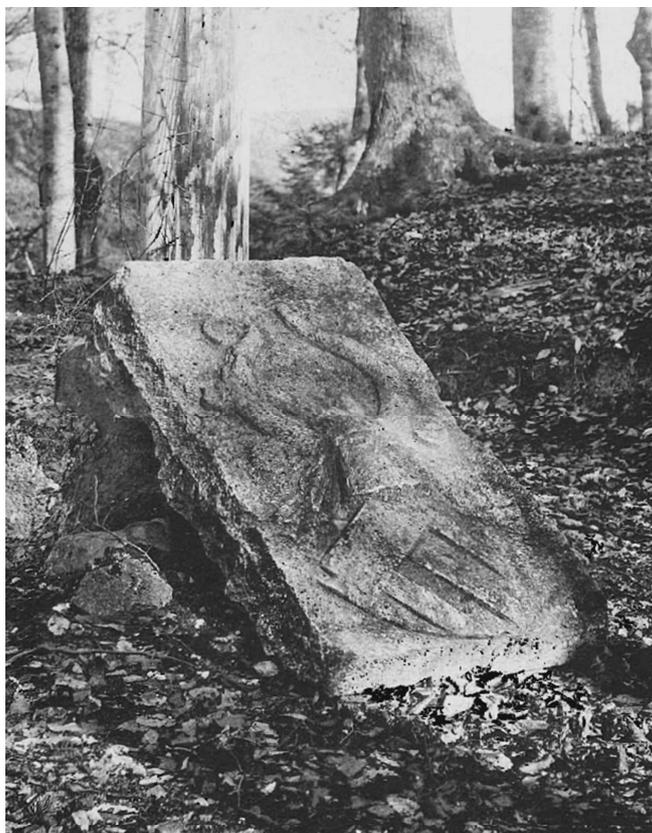
Grandson, le La Sarra, les Champvents, les Bossonnens, les Estavayer. Des cas semblables ont été signalés dans d'autres pays. Cette similitude, très intéressante au point de vue héraldique, porte le nom de groupes d'armoiries. Elle est basée tantôt sur l'origine commune des familles, tantôt sur les liens de la vassalité ou de l'amitié (2).

Cette analogie des blasons est un indice à l'appui de l'opinion des anciens généalogistes qui font descendre les sires de Montagny de la famille d'Estavayer.

Nous reproduisons ici deux pierres sculptées aux armes des sires de Montagny-les-Monts dont elles ornaient le manoir, après sa destruction, elles ont été transportées dans un jardin de Montagny-la-Ville. Ce sont de beaux spécimens de l'art héraldique du XIV<sup>ème</sup> siècle. Le chef d'un des écus est chargé à senestre d'une coquille, c'est sans doute une brisure dont nous n'avons pas trouvé trace dans les sceaux. A-t-elle quelque rapport avec la coquille des Grandsons ou avec celle des pèlerins de Saint-Jacques de Compostel ?

L'autre écu est représenté avec tous ses accessoires, le heaume, les lambrequins, le cimier formé de deux trompes ou cors garnis de trois anneaux.

- (1) *Les armoiries peintes dans la maison Bubenbergr dataient du XIV<sup>ème</sup> siècle ; la copie est plus récente. Le tableau des bienfaiteurs de Hauterive a été élaboré entre 1761 et 1782, sous l'abbé de Lenzburg, probablement d'après les données anciennes*
- (2) *Voir Dr Hauptman : Zehn mittelrheinische Wappengruppen. Adler, Wiwn 1900. – v. Müllinen : Varianten des neuenburgischen Wappens. (Archives héraldiques suisses, 1900, p64). – Wappengruppen. (Archiv hérald., 1903, p.92.)*



*Les armes des sires de Montagny (Ha 2021)  
Fondation Général Nicolas de Gady pour la sauvegarde de la Tour de Montagny*